



BOIS SACCAGE PAR L'ARTILLERIE, DEVANT VERDUN

" pour réclamer contre les mesures prises au
 " sujet des calvinistes. Avec le^e député général
 " des sujets de la Religion Réformée Réjoubert,
 " il présenta au roi un cahier de plaintes en
 " vingt-trois articles auxquelles il fut répondu
 " en général d'une manière satisfaisante." (1)

En 1669 mourut Renaud de Thelipot,
 frateur à St^e Foix nous ne savons depuis
 quelle année. Sa famille "était du pays où
 " elle occupait une situation honorable, " et
 " il avait une propriété à Prayac paroisse
 " de Sinauilh. La famille Duvergier qui le
 " compte au nombre de ses ancêtres possède
 " une note de maître Apollon Bizon,
 " apothicaire à St^e Foix relative aux médicame-
 " nents fournis dans la dernière maladie de
 " frateur de Thelipot; c'est vraiment un
 " compte d'apothicaire; non seulement les
 " détails font voir mais pour un traitement
 " de cinq mois environ comprenant 26 chylons,
 " 58 potions de toutes sortes et 24 saignées.
 " Le total se monte à cent vingt-cinq livres
 " tournois, ce qui ferait plus de sept cents francs
 " (1) Caris. p. 26, 27.

le mercredi, 7 novembre
 1665 en l'assemblée
 de tout St^e Foix

SHPVD

de la monnaie actuelle. Malheureusement
la femme de M. de St.

+ Or y la qu en 1672 le
pastor sainty, avec un grand
nombre de protestants, fut
imploré dans son office de
conseil d'assemblée. Il vit
deux hommes que d'autre il
fut acquiescé avec qu J.
Baudin, [Bartholom.]
pastor à Languey, en
Berisord, J. de Rousset-
carré, du Charcau, D. de
dit Bouquet, Antoine et
Paul Arloz, Jacques
Cenecke, J. Vanbonche
venant con d'arrivé à Be-
prou son entes. Depuis Da-
don, de Regnan de Carha-
gnac; Deuil Jean de Jacob
Molon, J. Talasselle.
P. Timbarde, J. Cham-
congne, J. de Gordon.
M. de Michonne, Jean de
Cochelle, Daniel Calbran.
J. Colieu, André Guinaud,
J. de Basse, Jean et
J. de Barthelmeot, J.
Labrie, J. de Delbort,
J. Andouin, Pedro et J. de
Cacombes, Jean de Beryon,
Antoine Bordon, J. de Vassier
et J. de Lactieu, Jean de Com-
des deux menestres de la
de Sault (de Sault), J. de
Abalide de la Bastide...
... furent con d'arrivé à
l'année de novembre, au
l'arrivément protestant
et à 5000 livres d'arrivé.

Il y a eu deux pasteurs du nom
de Daniel de Carha, celui-ci est
le père de J. de Carha, le fils
à l'opposé de la Rivière de la
Pis et de Saint, était le fils.

de la monnaie actuelle. Malheureusement
le pasteur M. de Chalip, et ne put résider à
une telle abondance de romides, et malgré
les soins empêchés des médecins D'anglade
et Cha. Foye, (celui-ci conseiller et médecin
ordinaire du Roy) on fut. On a crut même
de ces soins, il mourut à Braya, en l'année 1661.
Postérieurement qui vivait de ce temps, avait écrit
quelques traits de plus à des comédies. Il
avait connu le note d' Hippolyte Brun.
Voir pour plus de renseignements le
Bulletin de la société de l'histoire des
protestantisme français, n° 11 de 1902.
En 1669 M. Lucidat quitta St. Jory où
il doit probablement pasteur adjoint
pour devenir un des pasteurs de Montcairet.
En 1675 on trouve M. Laurette, vint
la France protestante, article Diction.
en 1672 et 1679. M. Rouat, fut le dominus
pasteur de Grande et Caillots (1664 et 1665).

Quinodis est Daniel de Carha comme pas-
teur de St. Jory, mais à tort pensons nous, il a été
pasteur à Lincueil, à Sellenne et à Chibon, au Fin,

mais nous n'avons vu nulle part qu'il ait exercé à St. Foy; peut-être y a-t-il rempli quelquefois les fonctions pastorales, comme l'abbé de la Roche, propriétaire à Liguac, et ailleurs, dans les environs, mais jamais comme pasteur en titre de l'église; ce qui a pu induire Synodie en erreur; c'est que Madame Daniel de Cartier est morte près de St. Foy, à St. Philippe, en mars 1678.

En 1673 deux pasteurs nouveaux arrivent à St. Foy: Jean Darroyn auparavant à Boire (1666) et à Libourne (1671) et Jean Conqure Lacave. Jean Darroyn et Coulard, anciens séquestrés au grand de Clairac le 6 septembre 1679.

Comme nous l'avons dit, les protestants avaient le droit de prélever sur eux-mêmes des taxes pour les besoins de leurs églises. Ainsi l'on voit dans la réunion de la parode du 18 février 1628 que "Messieurs de Lonsis" "seigneurs de la Religion prétendue réformée" demandent que la somme de 1200 l.

« soit imposée sur ceux de lad. Religion
 « pour l'entretien de leur deux ministres ». Il
 est décidé d'imposer 1000 ou bien 1200
 si lad. ministres ne se contentent de 1000.
 nous ignorons si la vie religieuse de
 l'église a tenu de vocations pastorales,
 cependant on voit, au XVII^e siècle un sieur
 Denis Cellier, de St. Foy, qui figure
 comme sponsonant dans une contestation de titres

Chapitre VIII

Les documents nous manquent pour parler
 des anciens, des fidèles, et de la vie de l'église; des
 registres de baptêmes et de mariages faits à
 cette époque et qui se trouvaient dans les
 archives de l'église ont été envoyés par ordre
 aux archives de Bordeaux. M. Lambert
 ancien pasteur de St. Foy, nous a dit avoir
 vu chez M. Paris, ancien pasteur au Port St.
 Foy un registre des délibérations du Conseil
 Moire de St. Foy au XVII^e siècle, mais, chose
 extraordinaire, malgré bien des recherches
 ce registre n'a pas été retrouvé; avait-il été
 envoyé aux archives de Bordeaux, mais
 alors par qui?

+ Voici le texte du regu
 du sieur de Saint-Foy:
 St. Foy de 19 - 1907
 Regu de Monsieur Verme
 pasteur à St. Foy. La France
 huit registres de baptêmes
 mariages, mortuaires
 de 1670 à 1682.
 Arch. St. Foy G G 1907

Voici les quelques noms d'anciens que nous avons trouvés; Trufour (1670) Lafaye, (1672) Gaudier (1679). M. Baillard était chanteur.

Ce qui ajouta encore à la vie intellectuelle et religieuse de l'église, c'est l'établissement à St. Jory vers 1683, d'un imprimeur réformé, Thomas Moreau; de nombreux ouvrages religieux sortirent de ses presses. L'imprimerie occupait la maison qui porte le n° 22 de la rue J. J. Rousseau.

Malgré de sinistres appréciations sur le sort des protestants, un synode provincial se réunit à St. Jory le 3 décembre 1681. C'est Isaac Lemaire pasteur de Begles qui le présida et fut le sommon d'ouverture. M. Emile Salavat, fabriqueur de Courcins, en posséda le texte imprimé. Les délégués de l'église à ce synode étaient; Dubroy et de La Cave, pasteurs; de Rigand, sieur de Grandefon, et Boyade, docteur en médecine, anciens.

2^e l'église recevait des legs; voici ceux que nous avons découverts; Testament de 12 fév. 1643, Simon Cothoz, demeurant à St. Jory legs au syndic du Consistoire de l'église.

(*) Le sommon est dédié au dieu de la Force, et imprimé à Mont-Dauphin vers 1684; in-8 de 48 p. p.

1. D'après M. de Meunier, un
Commissaire catholique
assisté au synode de
Cognac, assemblé à St. Jory
le 30 mai 1681, p. 116.
2. Voir les listes d'anciens
dans l'Annuaire de la
Commission des
Cultes, t. 1, p. 292.

réformée de St. Foy, dix sold.

Le 29 septembre 1667 Jean Riviere bourgeois et marchand de la ville de St. Foy, dit dans son testament: "...vous que mon diest
" corps soit enseveli au cimetière de la coll.
" gion prétendue et réformée dud. Sainte foy
" et aux tombes de mes parents et amis préd.
" cesseurs. Je donne et ligue aux pauvres de lad.
" Religion ^{de St. Foy} prétendue et réformée dud. saint
" foy six livres tournois, payables une fois
" après mon décès par mes héritiers les nom.
" més aux diacres et anciens d'icelle pour être
" distribués suivant l'ordre & coutume."

Le 8 février 1680, Madame Anne Jacque Dupuy, née Giraud de Langalerie, demeurant à Pridet, paroisse de Liers, ligue pour les pauvres, à l'église réformée de St. Foy, la somme de dix livres.

Le cimetière protestant se trouvait près de Caronat; le chemin qui y conduisait passait entre les maisons qui appartenaient maintenant à M. Moaumez et aux héritiers Richard; il traversait le ruisseau, sur un pont de bois, son

x peut être traversé on le traverse à gué comme on le faisait plus bas pour entrer et sortir dans la ville et en être

Il est clair que cette expression est celle du notaire et non celle du testateur.

geait à droite le cimetière actuel jusqu'à gauche.
La maison qui appartient maintenant à M.
Pellac et aboutissait au cimetière; ce chemin
existe encore jusqu'à la chaussée du chemin de
fer; au delà les traces ont disparu.

Des écoles protestantes avaient été fondées
dans l'église; elles furent supprimées en
1639 sous le prétexte que le Parlement ne
les avait pas autorisées et le 10 décembre 1680
survint un arrêt du parlement de Bordeaux
qui défendait à Ordi et à Grenier, instituteurs
à St. Toy, de tenir écoles; cependant en
1672, à une époque bien plus dure pour
les réformés, le sieur Faure, régent dans
l'église de Montcaulet, vint exercer à St. Toy,
probablement à titre privé.

Sauf les indications données ci-dessus au
sujet de la nombreuse population protestante
de la ville de St. Toy nous n'avons d'états
de statistique exacts; nous citerons seulement
les quelques renseignements que nous avons trouvés
sur les paroisses autres que celle de St. Toy et
faisant partie de l'église.

place ce
paragraphe
après le suivant

Dans les registres de baptême, mariage et sépulture de l'église cathédrale de St. Troy, on lit des actes qui sont relatifs aux paroisses voisines. Il est dit à la date du 19 mai 1635 que dans la paroisse de "St. André - par. Hoquon", "il n'y a cure ny eglise", et il est rapporté dans l'acte de baptême d'un enfant de cette même paroisse que si cet acte a été fait à St. Troy, c'est "pour n'y avoir eu en la dite paroisse aucun prestre qui y ayt fait service il (sic) soit au cas au parant ny à prestre" (25 mars 1635) On trouve aussi dans ces registres de St. Troy le baptême d'un enfant de la paroisse de "St. Felix" (Saint-Philippe) "à faute d'aucun prestre, ny en ayant aucun qui face le service en ladite paroisse ny qui l'y ayt fait de mémoire d'homme comme il en a esté attesté par les parents de la baptizé". (18 janvier 1636) Le 26 avril 1637 ces registres contiennent encore l'acte de baptême d'un enfant de la paroisse de "St. Felix"; le prestre dudit enfant déclare que dans lad. paroisse "n'y avoit aucun curé ou prestre pour illec administrer

SHPVD

" les sainctz sacramentz et n'y avois veu dire que
 " puis deuant ans ou environ, aucun y eust
 " fait fonction sacerdotale, mais avois veu
 " seulement quelques rantes heretiques
 " d'ung Colasse, soy disant curé de lad.
 " paroisse, lesquels se faisoient très bien
 " payer le ditme et autres droictz deutz a
 " lad. cure."

3^e partie.

De la révocation de l'édit de Nantes à la loi de
germinal, an X.

Chapitre IX.

À la révocation de l'édit de Nantes, les protes-
tants furent obligés ou de se faire catholiques ou
de quitter la France dans les quinze jours.
Le pasteur Darroge partit le octobre 1685
pour la Hollande avec sa femme et trois
enfants de sept ans, de six ans et de huit mois.

C'est, il était bien triste de partir pour l'étranger
dans des conditions aussi douloureuses, mais,
moins malheureuse que d'autres, Isaac Darroge
avait de la fortune.

« Sa femme Marthe
« Rouver » et lui « laissent avec quelques dettes
« frivoles, il est vrai, (si ce n'est pas une fiction
« protestante) 600 livres de revenus, plus en
« maisons et chai à Libourne et ailleurs
« 700 livres. » (1)

Refugié à Campen il reçut une pension de
12 écusats. En janvier 1686, il est appelé
Paul de Folie. — Les Protestants d'autrefois.

comme pasteur de l'église wallonne de Campen
et y est installé en mai 1686. D'après un
manuscrit du pasteur Mercat, il assista au
synode wallon de Rotterdam. Le 29 août 1686
il eut une fille, Jeanne Marie, et le 23 sept-
tembre 1688, une autre fille, Marthe. Son
fil, Gabriel Darroge, né à St-Foy, était
en 1694, étudiant en philosophie à l'uni-
versité de Groningue, proposant dès août
1702, et après la mort de son père qui est
huit avant mai 1714, il reçut vocation de
l'église de Campen, admis et admis
par le synode le 4 mai 1715. Il mourut
à la fin de 1724.

L'autre pasteur, Jean Conquiert Lacave,
qui avait la réputation d'être sévère et
qui fit son devoir jusqu'à la Révolution,
finist pourtant par se résigner à abjurer.
Nous empruntons à un article de M. le
pasteur Forbuisse Barbier au sein de
le bulletin de la Société de l'histoire du
protestantisme français (n° de 1905)
les renseignements suivants sur les suites de

cette abjuration.

Retiré à Layrac, près d'Aggen, son pays
 natal, on commença par l'y diffamer : sa
 conversion n'inspirait pas confiance au clergé
 (Longuevi. Lacave ne figura pas sur les états
 de ministres pensionnés qu'il nous a été
 possible de consulter). D'autre part, les
 nouveaux convertis de Layrac et des envi-
 rons n'avaient pas tardé à laisser échap-
 per des paroles imprudentes. Regrettant
 leur faiblesse, ils avaient témoigné qu'elle
 n'aurait qu'un temps puisqu'il avait
 dans leur voisinage "un homme qui avait
 été ministre ? On craignit que Longuevi.
 Lacave ne fût l'idole des assemblées clandestines.
 et, en conséquence, il fut cailé à
 Aurillac par ordre du 31 juillet 1689. . . .
 " Et l'on se représenta la situation d'un
 malheureux père de famille séparé de
 sa femme et de ses enfants. Il en avait eu
 en novembre 1692,
 il adressa un placet au marquis de Châteauneuf
 à l'effet d'être autorisé à rentrer chez lui. Il y

"dirait être" de bonnes mains et de probité et fidèle
 "serviteur" et veint de la "royauté", mais sans
 "faire la moindre allusion à ses sentiments
 "de bon catholique. L'intendant de Montauban
 "consulté. . . . répondit . . .
 "qu'il avait été rattaché bon de Lorraine France
 "qu'il "paraissait pour un esprit dangereux
 "sur le fait de la religion". Il n'était pas d'avis
 "de lui accorder sa requête entièrement,
 "mais il paraît savoir que l'archevêque de
 "Toulouse ne s'opposait pas à ce qu'on le
 "laissât revenir à Agen.
 "De son côté, l'intendant d'Abbeville
 "écrivit. . . au marquis de Châteauneuf
 "qu'on lui avait "rendu de fort bons témoignages
 "de sa part de la Cour" . . . et qu'il était "homme
 "que depuis qu'il est à Aurillac, il y a vécu
 "avec beaucoup de sagesse, de sobriété et
 "d'édification". La conclusion de cette
 "lettre était que l'éloignement de l'ancien
 "pasteur de Ste Foy ayant "dérangé ses
 "affaires", il y avait lieu de le renvoyer
 "dans son pays.

„ Conquière Lacave fut autorisé à revenir non
 „ pas chez lui, mais à Montauban. Un peu
 „ plus tard, on lui permit de rentrer à Layrac.
 „ Personne dans sa famille n'accomplissait au-
 „ cun devoir de catholicité, ainsi que nous l'ap-
 „ prend une note de 1698. C'est pourquoi
 „ cette année-là, le malheureux qui avait eu
 „ ses pérégrinations terminées, reçut l'ordre
 „ d'aller se fier à Condom, l'évêque du diocèse
 „ déclarant qu'il était "dangereux de laisser
 „ un ministre qui ne remplît aucune des
 „ fonctions de catholique dans un lieu de
 „ nouveaux convertis." On est persuadé, jointe
 „ la note dont il vient d'être question " qu'il
 „ contrecuit par son exemple, une partie du pays.
 „ La ville de Condom n'est pas proba-
 „ blement pas assez distante de Layrac pour
 „ que le clergé fût résigné à l'acte, à l'abri
 „ des craintes que lui causait Conquière Lacave,
 „ Ballotti de lieu en lieu. L'archevêque de Paris
 „ intervint en personne le 17 mai 1699. Il renvoya
 „ de sa lettre que l'on avait ordonné de faire sortir
 „ de Condom le pasteur suspect et que cependant

„ il était encore la loi. . . . Comme il im-
 „ portait que cette situation . . . ne se produ-
 „ quât pas, l'archevêque . . . réclamait de
 „ nouveaux ordres.
 „ Qui avait tort? Nous l'ignorons . . .
 „ La note de 1698 demandait qu'il fût
 „ mis en lieu de serati. C'était ce que cela signifie,
 „ du fond, il paraît avoir eu cité le piteux
 „ des intendants qui avaient eu à
 „ s'occuper de lui, notamment de l'intendant
 „ d'Abbeville qui ajoutait aux bons renseigne-
 „ ments que nous avons reproduits . . . "Quant à
 „ sa religion, ses sentiments intérieurs ou tout
 „ par exemple, Dieu seul peut la pénétrer". . . .
 „ Si les pasteurs étaient obligés de quitter
 „ la France, cela était défendu aux laïques,
 „ néanmoins soit avant, soit après la Révocation
 „ beaucoup de protestants réussirent à passer à
 „ l'étranger pour poursuivre leur culte. Un
 „ des ancêtres de M. Jouhannet de Régère
 „ alla s'établir à Rotterdam où cette branche de
 „ la famille s'est éteinte; à ce moment le père
 „ Jouhannet de Régère demeurait à Louvain;

135

DÉVASTATIONS DE GUERRE

A voir ce paysage ravagé, les trous d'obus qui crevaient le sol, les squelettes d'arbres, on devine que cet endroit a été le centre d'une bataille acharnée. Ce bois, affreusement mutilé par les furieux bombardements, où des chemins sont faits de troncs d'arbres pour qu'il soit possible de circuler sans crainte de tomber dans quelque fondrière, quelle inoubliable vision ! Cette saisissante gravure représente les abords d'un des forts de Verdun dont les plus furieuses attaques allemandes n'ont jamais pu venir à bout.

C'est ce lamentable aspect que présentent la plupart des bois, dont les noms ont figuré aux communiqués officiels, aujourd'hui réduits à l'état de vagues emplacements hérissés de troncs déchiquetés. « On dirait qu'il y a passé quelque invasion de monstres ignorés des légendes les plus cruelles. »

Dure nécessité de la guerre.

« Ce serait une impression très poignante sans doute, écrit dans *l'Illustration* M. Gustave Babin, que de visiter ces champs, ces plaines, ces coteaux, les places où furent de pauvres chaumières, des fermes et des villages avec quelqu'un de ceux qu'en chassa la guerre impitoyable.

Les lieux que nous avons traversés (il s'agit des pays de la Somme) ne sont plus guère que des noms géographiques... Toutes les pauvres bourgades, qu'on rencontre dans la région voisine d'Albert, ne sont plus même des ruines, des vestiges ; plus rien ; de la poussière... le néant... un emplacement où quelques fragments rougeâtres évoquent, si vaguement, l'image de murs de briques, broyés, porphyrisés. Ici fut Guillemont ; là, Thiepval. Pozières?... un tas de gravats, les décombres d'un moulin. Contalmaison?... un pan de maçonnerie fauve, hérissé vers le ciel en dents de scie. La terre en tous sens retournée, bosselée et creusée, semble avoir été en proie à la rage de tous les feux infernaux. Et encore ! Jamais cataclysme n'a produit des désastres aussi complets, aussi irréparables. Le génie destructeur des hommes a dépassé de loin l'aveugle malveillance des forces naturelles.

Ces paisibles villages se cachaient, pour la plupart, au creux de vallons accueillants ; d'aucuns se miraient dans les eaux vives de l'Ancre, dans les clairs étangs où la Somme s'étale à son premier caprice de crue. Sur les crêtes, aux pentes

des coteaux, des bois touffus les protégeaient contre la fureur des vents. La vie, au giron de ces aimables collines, devait être, à la belle saison, douce et facile. Et les murs sont en poudre, et là où les futaies épanchaient leurs ombres tutélaires, ne se hérissent que des troncs déchiquetés... Tout, dans ce pays, est désorienté, méconnaissable... Le plus vieux des paysans d'ici, soudainement ramené dans ce pays, ne s'y retrouverait pas. »

Douloureuse nécessité de la guerre, car « les forces, en qui nous avons placé notre recours, ne peuvent, en effet, nous protéger et triompher qu'à la condition de détruire, en face d'elles, partout où elles sont et où elles vont. Pourquoi ? Parce que nous avons à nous défendre contre les organisateurs et les génies mêmes de la Destruction et qu'à moins d'en être victimes, nous devons rendre coup pour coup. Nous n'avons pas choisi cette méthode ; il nous a fallu la subir, la suivre... On détruit le paysage, la nature, les horizons, et jusqu'à les transformer en leurs contraires ; on fait des montagnes dans les vallées, et la plaine là où se dressait la montagne... On abat la forêt, le bois et le cep ; on hache et on débite la futaie. Le fond remonte à la surface et la surface descend au fond. Le sillon n'est plus qu'une ornière et tout un plateau disparaît dans la trappe de l'entonnoir... Car il faut battre et marteler le sol, le trépaner, faire table rase de tout... afin de passer.

... Et cependant, après, il faudra reconstruire, refaire. Qui s'en chargera ? Quelles mains rebâtiront ? — Les nôtres. — Quoi ? Les mêmes ? Ces mains terribles... — Sans doute. Il n'y en a pas de meilleures pour être les réparatrices de tous les dégâts : les leurs et ceux de l'ennemi. Vous les verrez alors à l'œuvre ! En sens inverse, elles travailleront aussi bien. D'habitude, il est vrai, les gens qui abattent ne relèvent pas et les fabricants de ruines se dispensent d'édifier. Mais les destructeurs de la guerre n'ont rien de commun avec les destructeurs de la paix. Ces derniers suppriment et renversent ce qu'ils voient debout par ignorance, aveuglement, malice, envie, haine et perversité, tandis que les autres le font par raison, par ordre, par contrainte, par patriotisme, amour et devoir... Ils savent qu'ils sont les ouvriers douloureux de l'ordre futur et que tous ces débris sont, hélas ! le socle indispensable de la Victoire ! » (HENRI LAVÉDAN. *L'Illustration*.)